

## Délibération

n°62-2023

26 septembre 2023

**MISSIONS FACULTATIVES - Autorisation de signer le marché relatif à la fourniture, la livraison et au conditionnement de titres-restaurant pour les collectivités et établissements publics affiliés.**

**Séance du :** 26 septembre 2023

**Date de la convocation :** 13 septembre 2023

**Président de séance :** François DUNAND

**Secrétaire de séance :** Chantal GIORDA

**Nombre de membres titulaires en exercice :** 28

**Etaient présents (titulaires et suppléants) :** 18

▪ Collège des affiliés : 15

Danièle BEAUX-SPEYSER, Jean François CLARAZ, François DUNAND, Laurent FILIPPI, Chantal GIORDA, Yannick LOGEROT, Pascale OUSTRY, Fabrice PANNEKOUCKE, Christian RAUCAZ, Monique ROSSET-LANCHET, Gérard RUFFIER-MONET, Béatrice SANTAIS, Sylvie SELLERI, Lucien SPIGARELLI, Jean-Michel VORGER

▪ Collège spécifique : 3

Christian GRANGE, Martin NOBLECOURT, Olivier THEVENET

**Etaient représentés :** 8

▪ Collège des affiliés : 5

Robert AGUETTAZ (pouvoir à Danièle BEAUX-SPEYSER)  
Dominique CHAPUIS (pouvoir à Chantal GIORDA)  
Christian GARIOUD (pouvoir à François DUNAND)  
Jean-Claude RAFFIN (pouvoir à Jean François CLARAZ)  
Jean-Maurice VENTURINI (pouvoir à Lucien SPIGARELLI)

▪ Collège spécifique : 3

Michelle BRAUER (pouvoir à Fabrice PANNEKOUCKE)  
Christelle FAVETTA-SIEYES (pouvoir à Sylvie SELLERI)  
Thibaut GUIGUE (pouvoir à Christian RAUCAZ)

**Etaient présents ou représentés :** 26

**Nombre de votants :** 26

**Étaient absentes :** 2

▪ Collège des affiliés : 2

Marie-Claire BARBIER  
Nathalie FONTAINE

Était également présent Monsieur Patrice BERTHON, Trésorier de Chambéry, agent comptable.

**Ont assisté à cette séance :**

Eric CHAUMARD	Directeur général
Carole MONTALI	Responsable du Pôle missions d'appui aux collectivités
Virginie GELOTTIER	Chargée d'appui aux collectivités

1/3

## **DELIBERATION N° 62-2023**

### **MISSIONS FACULTATIVES - Autorisation de signer le marché relatif à la fourniture, la livraison et au conditionnement de titres-restaurant pour les collectivités et établissements publics affiliés.**

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 16 mai 2023, le conseil d'administration l'a autorisé à lancer un marché public pour la fourniture de titres-restaurant pour les collectivités et établissements publics affiliés au Cdg73.

En effet, l'article L452-42 du code général de la fonction publique dispose que les centres de gestion peuvent, sur demande des collectivités et établissements situés dans leur ressort territorial, assurer la gestion de l'action sociale et de services sociaux en faveur des agents, à quelle que catégorie qu'ils appartiennent.

Le présent marché public a pour objet de sélectionner la société qui assurera la fourniture, la livraison et le conditionnement de titres-restaurant, pour les collectivités et établissements publics affiliés au Cdg73. Le lancement de cette consultation par le Cdg73 leur permettra, par l'effet de mutualisation, de proposer à leurs agents le bénéfice des titres-restaurant.

Le Cdg73 a d'ores et déjà enregistré l'intérêt de 117 collectivités et établissements publics pour rejoindre le dispositif lorsqu'il aura été conclu.

Le marché public lancé présente les caractéristiques suivantes :

La durée du contrat, dont la valeur estimée s'élève à 62 546 000 €, est de 12 mois à compter du 1er janvier 2024, reconductible 3 fois de manière tacite, pour une période de 12 mois, soit une durée maximale de 48 mois (soit jusqu'au 31 décembre 2027).

La procédure de passation du marché s'est déroulée comme suit :

Le marché est passé en procédure formalisée sous la forme d'un appel d'offres ouvert en vue de la conclusion d'un accord cadre mono-attributaire à bons de commande, en application des articles L2125-1 1° et R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique.

Il a fait l'objet de la publication d'un avis d'appel public à la concurrence adressé le 15 juin 2023 au Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).

La date limite de dépôt des candidatures et des offres était fixée au 20 juillet 2023 à 12 heures. Deux groupements ont déposé une candidature et une offre :

- EDENRED France ;
- BIMPLI.

Sur la base des offres déposées et des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation (à savoir 10 points pour le prix des prestations, 35 points pour la valeur technique de l'offre, 35 points pour l'assistance au Cdg73 et aux bénéficiaires dans la gestion des contrats, 10 points pour les délais et modalités de livraison, 10 points pour les performances environnementales et sociétales), la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 14 septembre 2023, a retenu l'offre d'EDENRED France, désigné attributaire du marché.

Dès lors, il revient au conseil d'administration d'approuver la conclusion du marché et d'autoriser le Président à le signer, compte tenu de son montant estimé.

**En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :**

**VU** le Code général de la fonction publique, et notamment son article L452-42,

**VU** le Code de la commande publique,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25, aliéas 6 et 7,

**VU** la délibération du conseil d'administration n° 38-2023 du 16 mai 2023 relative au lancement d'un marché public pour la fourniture de titres-restaurant pour les collectivités affiliées au Centre de gestion,

**VU** le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 14 septembre 2023 portant décision d'attribution du marché à EDENRED France,

**APPROUVE** le marché de service relatif à la fourniture, la livraison et au conditionnement de titres-restaurant, pour les collectivités et établissements publics affiliés au Cdg73, attribué par la Commission d'Appel d'Offres à EDENRED France,

**AUTORISE** le Président à signer l'acte d'engagement avec EDENRED France, ainsi que tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ce marché.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Fait à Porte-de-Savoie,  
Le 26 septembre 2023  
Le Président,



  
François DUNAND